N° 3571 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 27 Mars 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
Annonces . . . . 0 fr. 25 la ligne
Réclames . . . . 0 fr. 50 —
Faits divers . . . . . . 0 fr. 75 —
Locales . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 16.

Téléphone

Les nouvelles couches RELIGIEUSES

Un intellectuel, homme d'esprit par surcroît, me disait dernièrement : « Ah ! nous sommes loin de Gambetta saluant l'avènement des nouvelles couches sociales. Aujourd'hui nous assistons à l'épanouissement des nouvelles couches religieuses. »

A quoi travaillent les nouvelles couches, dont M. Brunetière, M. de Vogüé, tous deux de l'Académie française, sont à l'heure présente les représentants les plus en vue ? Simplement à supprimer la Révolution française.

L'autre jour, dans son discours de réception à l'Académie, M. de Mun a pris acte de la faillite de la Révolution. M. Brunetière et M. de Mun sont d'accord. Après la faillite de la science, la faillite de la Révolution. C'est logique.

Les principes, les doctrines de la Révolution, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, tout cela renvoyé aux vieilles lunes ! Il n'y a plus que Homais qui croie à ces fadaises. Pour être candidat sérieux à l'Académie française, pour avoir chance de s'asseoir parmi les quarante, il faut au préalable avoir donné à Voltaire le coup de pied de la bourrique.

M. Brunetière, M. de Vogüé, qui vient, dans une lettre adressée aux électeurs de l'Ardèche, d'emboîter le pas au directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, sont les théoriciens d'idées dont les antisémites algériens et les autres se font les propagandistes par le fait.

On a déjà montré M. Brunetière demandant tranquillement qu'on dépossède « les francs-maçons, les protestants, les juifs (lisez les républicains, les libres-penseurs, tous les hommes attachés aux principes de la Révolution) », qu'on les chasse de la politique, de l'administration, de l'école dont ils se sont emparés fâcheusement après le 16 Mai.

Cela au moins a le mérite d'être. Hors la loi, les libre-penseurs ! hors la République, les Républicains ! « Trente-huit millions de Français, ajoute M. Brunetière ne se sentent pas d'humeur à plier éternellement sous la domination de quelques centaines de milliers d'entre eux, les derniers venus, les plus récents de la famille. » Qu'est-ce à dire les derniers venus les plus récents de la famille ?

Il ne s'agit pas seulement, dans la pensée de M. Brunetière, des juifs, qui ne sont pas quelques centaines de milliers. Non tous ceux qu'il est « très légitime » de déposséder, de mettre à la porte, de chasser des emplois publics, c'est non-seulement les juifs, mais les protestants, mais les francs-maçons, mais les libres-penseurs. Quiconque n'est pas de souche ou de croyance catholique n'est pas un vrai Français. Il y a identité entre la qualité de Français et celle de catholique. Déjà dans une conférence à Besançon, si je ne me trompe, M. Brunetière avait dit quelque chose comme ceci : « Tout ce qui se fait contre le catholicisme se fait contre la France, tout ce qui se fait contre la France se fait contre le catholicisme... » Je cite de mémoire, mais c'est bien sinon le texte, au moins le sens des paroles de M. Brunetière.

C'est aussi l'avis de M. de Vogüé qui se retire de la vie publique où il n'a pas réussi à son gré. M. de Vogüé a l'insuccès bilieux, d'une bile cuite et recuite. Ce n'est pourtant pas la faute de l'humanité si au Palais-Bourbon cet académicien distingué ne s'est révélé ni grand orateur, ni grand politique. M. de Vogüé en veut tout de même de ses déboires personnels à l'humanité et il ne le lui envoie pas dire. Il abandonne la France à ses tristes destinées. Lui parti, comment notre pauvre patrie se tirera-t-elle d'affaire ?

M. de Vogüé, nouvelle couche religieuse, faible écho de M. Brunetière, car il dit les mêmes choses en un style plus oratoire mais plus plat et plus veule, a pourtant un espoir. Il compte que « le salut viendra d'un réveil déjà sensible du sentiment français contre des maîtres avides, souvent étrangers à notre race, à nos traditions, à nos croyances, qui nous exploitent depuis vingt ans ». On le voit, c'est presque du Brunetière. A la porte tous ceux qui sont étrangers aux traditions catholiques, aux croyances catholiques ! Hors de la politique, hors de l'administration, hors de l'école les protestants et les francs-maçons, les derniers venus dans la famille française !

Voulez-vous un autre type réussi des nouvelles couches religieuses ? Je vous présente M. Lacour-Gaget, qui professe un cours libre à la Sorbonne et qui, dans cette vieille maison appartenant à l'Etat, sous l'œil bienveillant de l'Université, avec l'approbation de M. le ministre de l'instruction publique, enseigne à ses auditeurs que la révocation de l'édit de Nantes est la plus belle, la plus grande œuvre de Louis XIV. A la bonne heure ! Voilà du Brunetière de derrière les fagots, de l'essence de Brunetière. Le roi Louis XIV en effet et ses dragons s'entendaient à merveille à « déposséder » les réformés, les non-catholiques, ce qui, « dans un sens, disait M. Brunetière, était très légitime ».

M. Waldeck-Rousseau a prononcé, mardi dernier, un discours attendu. J'espérais qu'il se serait expliqué sur ces choses. Il s'est borné à dire qu'il fallait défendre les principes de la Révolution contre la contre-révolution monarchiste qui finit et contre la contre-révolution socialiste qui commence.

Mais, de la contre-révolution cléricale qui n'est finissante ni commençante, qui bat son plein, pas un mot ! C'est regrettable.

RANC.

L'accident du général du Barail

Nous lisons dans le *Figaro* :

Au moment même où tout le monde politique et littéraire sortait de l'Académie française, une triste nouvelle se répandait dans Paris bien faite pour attrister le public tout entier, et principalement le monde académique où le général du Barail possède tant de sympathies.

M. le général du Barail venait d'être victime d'un grave accident de cheval.

Malgré son grand âge, le général du Barail a conservé toute sa vigueur. Aussi chaque matin quitte-t-il son hôtel de l'avenue de Neuilly pour aller faire au bois de Boulogne une promenade à cheval.

Hier, il partait gai et joyeux, vers dix heures du matin. A midi on le rapportait la tête ensanglantée, une oreille à moitié arrachée, des dents brisées...

Les médecins, appelés en toute hâte, constataient une large déchirure de la peau du crâne, sur le sommet. Après un premier pansement on alla chercher le docteur Monod, chirurgien des hôpitaux, qui vint à cinq heures faire le pansement définitif.

On ne sait encore rien de précis sur les circonstances dans lesquelles cet accident s'est produit. Le général, bien qu'il ait gardé toute sa connaissance, n'a pu cependant encore en raconter les détails.

On sait seulement, par un garde du Bois qui a vu de loin l'accident et a pu ainsi accourir au secours du général, que le cheval a fait un brusque écart et que le général a été violemment projeté contre un arbre.

Le général a admirablement supporté les divers pansements qu'on lui a fait subir. Il a conservé toute sa présence d'esprit et il a été le premier a rassurer Mme du Barail sur son état.

Voici, du reste, le bulletin rédigé dans la soirée : « Plaies multiples à la tête pas de complications cérébrales, Pronostic réservé. »

Le général n'a pas de fièvre.

Tout permet donc d'espérer que le général du Barail se remettra rapidement de cet accident auquel, d'ailleurs, son âge semble seul jusqu'ici donner une légère gravité.

La Société nationale d'Encouragement A L'AGRICULTURE

La Société nationale d'encouragement à l'agriculture vient de procéder à la nomination de son bureau pour l'année 1898-1899.

M. Emile Loubet a été élu président en remplacement de M. Edmond Caze, président sortant non rééligible.

Ont été élus :

Vice-présidents : MM. Edmond Caze, Bérenger, Gomot, Grandeau, G. Graux, Michel Perret, Risler, Ronna, Tisserand.

Secrétaire-général, M. de Lagorose.

Secrétaires ; MM. Bornot, Couteaux, Jules Godefroy, Bardon, Rossignol, de Verninac.

Trésorier : M. A. Bérenger.

Trésorier-adjoint : M. Georges Dethan.

Bibliothécaire-archiviste : M. Jean Cazelles.

La peste dans l'Inde

Bombay, 25 mars. — Il y a eu, pendant cette semaine, 1,259 décès dus à la peste ; quatre Européens ont succombé.

Echos et Nouvelles

Sont arrivés à Paris : le grand-duc Nicolas-Nicolaïewitch, cousin de l'empereur de Russie, venant de Cannes ; MM. Paul Cambon, ambassadeur de France à Constantinople ; le baron de Courcel, ambassadeur de France à Londres, et Gerard, ministre de France à Bruxelles.

***

Un fâcheux accident s'est produit, au Palais-Bourbon, dans la salle du Trône. Un ouvrier, occupé à des travaux d'installation de la lumière électrique, a laissé tomber l'un de ses outils, qui est venu crever une toile de Delacroix. Heureusement, la déchirure n'est pas très grande et elle se trouve dans la partie du tableau représentant le ciel, en sorte qu'elle sera assez facilement réparable.

***

En Allemagne, tout comme en France, les navires qui ont l'honneur de porter à leur bord les hautes personnalités gouvernementales jouent quelque peu de malheur.

C'est ainsi que le *Deutschland*, qui transporte en Orient le prince Henri, frère de l'empereur d'Allemagne, était parti d'Europe à destination de Kiao-Tchéou qu'il devait atteindre en deux mois.

Or, quatre mois se sont écoulés déjà et l'infortuné *Deutschland* est misérablement échoué à Hong-Kong par des avaries sur la nature desquelles la presse allemande garde un silence discret et qui l'y retiendront une trentaine de jours encore !

Ajoutons que le *Bruix*, de tapageuse mémoire, est également en route pour les mers de Chine, mais qu'on n'a, jusqu'ici, que de bonnes nouvelles de sa santé... navale !

***

M. Pierre Mille a fait, avant-hier soir, à Bordeaux, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée et sous les auspices de la Société de géographie, le récit du voyage que M. André Lebon, ministre des colonies, entreprit au Sénégal, vers la fin de l'an dernier.

Le récit du conférencier, conduit avec beaucoup de brio, semé de considérations économiques et de piquantes anecdotes, a obtenu un très vif succès. Il était accompagné de projections à la lumière électrique qui en ont encore accru le charme.

***

La fête des fous à Paris.

Les étudiants, enchantés des heureux résultats de leur cavalcade de la Mi-Carême, qui laissera, d'après un compte provisoire établi hier, environ 2,500 à 3,000 francs aux pauvres des 5e et 6e arrondissements, et a permis d'inscrire 600 francs sur le livret de leur fille adoptive, Lucie Bagarre, songent déjà à préparer une nouvelle fête.

Ils reprendraient la tradition de la « fête des fous », qui, au moyen âge, était célébrée avec tant de pittoresque solennité.

Un comité s'est formé et a tenu, hier, sa première réunion. La fête durerait deux jours, le dimanche et le lundi de la Pentecôte, c'est-à-dire les 29 et 30 mai prochain.

AU JOUR LE JOUR

L'enseignement de l'histoire dans les écoles congréganistes

II

Ecoutez maintenant les appréciations de l'historien des Maisons religieuses sur la Révolution française (p. 396).

« La Révolution, c'est l'esprit du mal prenant possession de la société chrétienne ; c'est l'orgueilleuse raison humaine s'insurgeant contre Dieu et faisant à l'Eglise et à la Religion, à la vérité et au bien, une guerre tantôt sourde et tantôt ouverte, mais toujours acharnée, implacable, sans trêve ni merci...

» La Révolution est fille de Satan et de la Renaissance païenne du XVIe siècle ; la Réforme protestante, le Jansénisme et la Philosophie l'ont nourrie de leur venin... ; elle a eu pour tuteurs naturels les athées et les impies, les francs-maçons et les juifs qui sont encore aujourd'hui ses plus fervents adeptes et ses meilleurs défenseurs ; son but apparent et avoué, c'est un certain progrès résumé dans ces trois mots magiques : *liberté, égalité, fraternité* ; ses armes sont : le mensonge, l'audace, la violence ; sa devise : *ni Dieu, ni maître !*

Admirez l'ironie avec laquelle on traite ces trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité !

Aussi l'abbé, auteur de cette histoire de France, a-t-il soin de nous apprendre que la lutte « reste circonscrite entre la Révolution et l'Eglise », et que « l'Eglise ne capitulera jamais » Dieu, s'écrie-t-il, emphatiquement, saura bien, quand il voudra, lui donner la victoire !

Oyez encore les crimes de la Révolution.

L'*Assemblée Nationale*, faisant table rase de tout le passé, imposa audacieusement à la France chrétienne des réformes tirées du contrat social et voulues par la secte maçonnique...

Elle dépouilla le roi de ses plus belles prérogatives, lui retira le droit de faire la paix ou la guerre.

Elle donna à une Assemblée élue par le peuple le pouvoir législatif... Elle admit au droit commun les Juifs... Elle proclama l'égalité de tous les citoyens devant la loi, l'admissibilité de tous aux emplois publics et aux premiers grades militaires... la liberté de la presse, la liberté de conscience et la liberté des cultes : libertés qui profitent d'ordinaire plutôt au mal qu'au bien...

Elle commit un double attentat sacrilège contre le clergé catholique en décrétant que : « Tous les biens de l'église sont à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres secourus jusqu'ici au moyen de la dîme. »

Le but était atteint avoue puérilement l'abbé Vandeputte ; le clergé avait cessé d'être un corps puissant... On lui avait enlevé 4 milliards ; on lui vota, comme compensation, un crédit annuel dérisoire de 70 millions ! »

Que d'aveux naïfs et que de regrets impuissants dans ces quelques mots !

L'Assemblée Nationale avait détruit la suprématie et l'intolérance insolente de l'Eglise. Crime ! Elle avait enlevé 4 milliards au clergé. Epouvantable spoliation ! Mais où donc, si le clergé avait respecté les maximes du Christ, aurait-il pu faire une fortune de 4 milliards ? Répondez, Histoire des Jésuites...

A la p. 440, on reproche à la *Convention Nationale* d'avoir créé l'*Ecole Normale* « où se forment les maîtres de l'enseignement athée de l'Etat, les Ecoles de Médecine matérialistes... »

Que de regrets dans ces mots de la p. 442 : « Jusqu'à l'époque de la Révolution, l'Eglise vivait de ses propres revenus ; ses 72,000 prêtres, ses 23,000 religieux, ses 27,000 religieuses ne coûtaient rien à l'Etat, pas même la dîme au contribuable *actuel et vivant* ; car, établie depuis des siècles, la dîme était une charge pour la terre, non pour le propriétaire jouissant, ni pour le fermier exploitant.

Ceux-ci ne l'avaient achetée ou louée que défalcation faite de cette charge. »

Admirez les fils retors de ce casuiste de droit canon !

Je continue la citation :

« On a tout pris à l'église, même les maisons de prière qui, par leur emploi, leur aménagement et leur architecture étaient le plus manifestement des œuvres chrétiennes et des choses ecclésiastiques : 38,000 presbytères, 4,000 couvents, plus de 40,000 églises paroissiales, cathédrales et chapelles. »

A la page 464, il y a une citation qui est un véritable crime de lèse-patrie. Ecoutez :

« Pie VII, enfermé à Fontainebleau (par ordre de Napoléon), se contenta de répondre invariablement aux menaces de l'empereur : Laissez-moi mourir digne des maux que j'ai soufferts.

» Ceux qui allaient venger (attention Français !) le vicaire de Jésus-Christ étaient proches ; les Russes devaient être les instruments de la divine Providence, et les glaces du Nord allaient faire tomber les armes des mains de nos soldats. »

Est-ce assez cynique ? Périsse la patrie, du moment où l'Eglise continue à régner sur le monde !

La Révolution, lit-on encore dans ce livre, « c'était une véritable putréfaction ». On y loue Napoléon d'avoir dompter la Révolution (p. 468), mais on le blâme d'avoir respecté quelques-unes de ses œuvres : « les Articles organiques, le Code Civil, l'Université. »

Arrivons au *Second Empire*.

A la page 520, on félicite d'une façon non déguisée, Napoléon III, d'avoir destitué onze cents instituteurs qui « étaient devenus les apôtres du socialisme. »

On le loue d'avoir fait voter la loi du 15 mars 1850, qui a permis au clergé de mettre la main sur l'enseignement secondaire. On ne trouve pas un mot de blâme pour les *commissions mixtes* qui condamnèrent dix mille français au bagne, à la déportation ou à l'exil.

Voici, chose monstrueuse, comment on y apprécie Napoléon III (p. 522.)

« Par le prestige de son nom, par l'énergie de son caractère, nul n'était plus capable que lui d'enchaîner la Révolution et de rendre à notre patrie toutes ses gloires ; mais ses attaches maçonniques l'empêchèrent bientôt, croit-on, de régner librement et de servir les intérêts de la France et de l'Eglise. »

Pas un mot de flétrissure pour l'homme néfaste qui, ayant commencé son règne dans le sang et la proscription le termina dans la boue de Sedan ! Pas un mot de blâme pour celui qui fut la cause du démembrement de la patrie, d'une rançon de 5 milliards et de l'inscription d'une nouvelle dette publique de 40 milliards !

On n'a pas les mêmes réserves pour les hommes de la *Défense Nationale* qui, « montés au pouvoir sans mandat, eurent le triste courage de continuer la guerre au profit de leur parti et de prodiguer arbitrairement et inutilement l'or et le sang de la France ! » (p. 533).

Voilà comment les cléricaux jugent les efforts de Gambetta !

« Voltaire a défendu Calas, les faibles et les opprimés. Il a écrit à Paulet : « Vous avez dans Paris un Hôtel-Dieu où règne une contagion éternelle, où les malades entassés les uns sur les autres se donnent réciproquement la peste et la mort. Personne ne songe à y remédier. » Gambetta a sauvé l'honneur de la France compromis par le 2e Empire. Qu'importe aux historiens catholiques ! Le premier n'a-t-il pas crié : « Ecrasons l'infâme ! » et le second : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

A la p. 536, on félicite l'Assemblée nationale de 1871 d'avoir voté la *loi sur l'enseignement supérieur*, qui « autorise la création d'Universités libres (on n'ose pas dire catholiques !), foyers de lumières et d'esprit chrétien. »

On peut juger de ces foyers de lumière par les extraits de l'histoire de France que nous analysons.

A la p. 537, on lit que « pour atténuer les funestes effets de cette *loi scélérate* de 1882, (loi sur la gratuité et la laïcité de l'enseignement primaire, article 7 Jules Ferry) les catholiques fondent partout où ils le peuvent des *Ecoles libres* où l'on forme encore des chrétiens ; presque partout, les écoles libres regorgent d'élèves, les écoles laïques manquent de sujets. »

Après avoir donné le coup de tam-tam en faveur de l'enseignement congréganiste l'auteur continue. Voici, comme dernier passage, sa façon de juger le 3e République :

« Etablir hypocritement, dit-il, l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, c'est à dire athée ; proscrire petit à petit la religion de partout ; des lois, des tribunaux, de l'armée, de la famille, des hospices, des écoles... D'abord timide sous le gouvernement de Thiers, impuissante sous Mac-Mahon, la Révolution n'attendait que l'avènement de « l'austère » Grévy et de *l'honnête* Carnot pour se montrer ouvertement antireligieuse... Dès 1880, commence la série des mesures et des lois de persécution.

» Le 14 juillet, de sanglante mémoire, devient le jour de la *Fête Nationale* ; les communards sont amnistiés ; les religieux sont chassés de leur domicile ; les Frères et les Sœurs sont exclus de l'enseignement public ; les séminaristes sont envoyés à la caserne...

» Partout et en toute occasion, les ministres de la République, Gambetta, Jules Ferry, Goblet, Freycinet et vingt autres « continuent à protéger les juifs et la juiverie »... et ont recours à tous les moyens dont dispose un pouvoir sans conscience ; pression officielle, terreur... corruption, violence, impôts iniques, etc.

» ... Et pendant que les hauts politiciens repus épuisent le budget... le peuple souverain réclame à grands cris le partage des fortunes... »

Lecteur, tu as lu, juge toi-même.

C. D.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

La Chambre

Séance du 25 mars

Avant séance

Commission des douanes

La Commission des douanes a entendu, ce matin, M. Hayez député qui a combattu la proposition de M. Gaillard tendant à mettre sur le sable blanc un droit de 1 fr. au tarif général et de 0 fr. 50 au tarif minimum.

La commission a adopté le rapport de M. Noël approuvant le projet relatif aux primes à la sériciculture et à la filature tel qu'il a été modifié par le Sénat.

Le projet relatif aux droits sur les porcs, le saindoux, etc., a été adopté par la commission avec l'addition qu'y a faite le Sénat. M. Rose a été chargé du rapport avec mission de formuler les réserves les plus formelles sur les pouvoirs attribués au gouvernement, par le nouvel article 4.

Le nouveau douzième provisoire

Aux termes de l'article 5 du projet portant ouverture d'un nouveau douzième provisoire ; pour le mois d'avril le ministre des finances est autorisé à faire frapper pendant le mois d'avril 1898, pour une valeur de 6 millions de francs en monnaies divisionnaires d'argent. D'autre part, continueront à être applicables, pendant ce mois, les dispositions relatives à la taxe militaire. Toutefois la perception de cette taxe ne sera autorisée qu'après le vote de la loi des finances.

La réforme de l'impôt des boissons

Dans sa dernière séance, la commission de la réforme de l'impôt des boissons s'est prononcée contre la disjonction de l'amendement de M. Castelin sur la suppression du droit de détail, amendement dont le député de l'Aisne tendrait à faire l'objet d'une proposition spéciale pouvant être votée par le Parlement avant la fin de la législature.

L'impôt des boissons

M. Castelin demandera lundi à la Chambre de se prononcer sur sa proposition.

M. Salis, au nom de la Commission de la réforme des boissons défendra les conclusions opposées comme on le sait, à toute disjonction.

Les femmes-avocats

La commission de la reforme a commencé l'examen de la proposition de MM. Léon Bourgeois, Léveillé, Paul Deschanel et Poincarré, ayant pour objet de permettre aux femmes munies de diplômes de licence ou de docteur en droit, de prêter le serment d'avocat et d'exercer la profession d'avocat à la Cour d'appel.

Elle a décidé d'entendre mardi prochain M. Léon Bourgeois.

Les marchés à terme

La commission des marchés à termes, réunie sous la présidence de M. Dron, a adopté définitivement sur épreuves, le rapport du député de Roubaix, sur la réglementation des marchés à terme.

La commission a ensuite approuvé le rapport de M. Rose tendant à modifier l'article 419 du code pénal et notamment à introduire dans cet article une disposition, punissant la tentative de hausse ou de baisse sur les denrées agricoles, comme le fait lui-même.

Chemins de fer de Madagascar

Aujourd'hui a été distribué au Parlement un projet de loi portant approbation de la convention provisoire passée le 14 mars 1897 pour la concession d'un chemin de fer de Tananarive à la mer, entre le ministre des colonies d'une part et, d'autre part, la compagnie coloniale de Madagascar.

Par ailleurs le ministre des Colonies a été saisi par la Société auxiliaire de la colonisation française à Madagascar d'un projet de construction d'un chemin de fer de la mer à Fianarantsoa. Ce projet est établi sur des études complètes et peut être exécuté immédiatement.

Fianarantsoa, capitale du pays Betsileo est situé dans la région de Madagascar, la plus riche et la plus propice au développement de notre colonisation.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de **M. Poincaré**.

La Chambre adopte plusieurs projets d'intérêt local ainsi qu'un projet de loi adopté par le Sénat sur le régime des eaux.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat sur le code rural.

M. Dulau, rapporteur, demande l'urgence.

L'urgence est déclarée et le projet de loi adopté.

La Chambre aborde la discussion :

1° De la proposition de loi de M. Coutant et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de prévenir le renvoi des employés et ouvriers revenant d'accomplir une période d'instruction militaire de 28 et 13 jours. (Urgence declarée.)

2° De la proposition de loi de MM. Ernest Roche et Le Senne ayant pour objet de garantir leur travail et leurs emplois aux réservistes appelés par la loi à faire leur période d'instruction militaire. La proposition de loi est adoptée.

La Chambre adopte en première délibération le projet de loi autorisant la colonie de Madagascar à procéder à une deuxième émission d'obligations garanties par le gouvernement de la République française et à exécuter divers travaux publics.

L'urgence est prononcée et le projet adopté.

On reprend la discussion du projet de loi relatif à la convention passée avec la Compagnie générale transatlantique pour l'exploitation du service maritime postal du Havre à New-York.

M. Pichon à la parole.

M. Pichon signale que le rapporteur a écarté les ports de Brest, de Cherbourg et de La Palice pour ne s'en tenir qu'au port du Havre. Il a essayé de prouver que l'intérêt du Havre était l'intérêt général. Mais la durée du trajet est moindre par Cherbourg ou par Brest et on ne voit pas pourquoi on ne laisserait pas aux concessionnaires le droit de chercher eux-mêmes le trajet le plus rapide en choisissant le port tête de ligne.

M. Pichon termine en préconisant le système de l'adjudication.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Noël dépose son rapport sur la loi relative à la sériciculture et à la filature, qui revient du Sénat.

La discussion est ajournée sur la demande de **M. Philippon.**

Après avoir réglé l'ordre du jour de demain, qui comprend l'interpellation de M. Pascal Grousset sur la politique extérieure du gouvernement, la Chambre entend **M. Vallée**, qui vient demander une séance spéciale qui aurait lieu mercredi pour discuter son rapport sur le Panama.

M. Boucher, ministre, demande de réserver la fixation du jour de la discussion, puisque l'ordre du jour est fixé pour trois séances.

M. Vallée accepte d'attendre à demain pour fixer le jour de la discussion.

La séance est levée à 6 heures et quart.

Physionomie de la séance

La première partie de la séance a été encore plus monotone que celle d'hier. Pendant une heure trois quarts, M. Poincarré qui occupait le fauteuil, a lu des projets interminables, comportant des centaines d'articles, mais tandis que M. Brisson, cependant très consciencieux, escamote en pareille circonstance la moitié des textes, M. Poincarré a tout lu, d'une voix distincte, en scandant chaque phrase, chaque mot. Cela a duré un peu plus longtemps, voilà tout. Sur le coup de quatres heures, M. Poincarré ayant terminé son petit exercice de diction, la Chambre a repris la discussion sur le service postal du Hâvre à New-York.

Alors, M. Pichon, député de Brest, est monté à la tribune avec un volumineux dossier dont il a lu lentement tous les feuillets au milieu d'une attention plutôt distraite. M. Pichon a développé le contre-projet dont il est l'auteur et qui a pour but de recourir à l'adjudication en laissant au concessionnaire le soin de choisir son port d'attache et — naturellement — dans l'esprit de M. Pichon ce port devrait être Brest. Cet idée très simple, que quatre mots suffisent à exposer, M. Pichon l'a délayée dans un discours de plus de deux heures, discours si assommant qu'à la fin il ne restait pas trente députés dans la salle. Comme raseur, M. Pichon peut se vanter de n'avoir pas son pareil.

SÉNAT

Séance du 25 mars

Avant séance

A la commission des finances

La commission des finances a adopté le rapport de M. Monestier relatif à l'évaluation de la propriété non bâtie et par 10 voix contre 8, elle repousse la disjonction de ce chapitre.

Réunion de l'Union républicaine

L'Union républicaine vient de se réunir sous la présidence de M. Guyot (du Rhône) et s'est occupée du marché financier. MM. Waldeck-Rousseau, Siegfried et Raynal ont développé — en faveur de la disjonction — les arguments présentés à la commission des finances il y a quelques jours, par M. Trarieux.

Le fait a été assez vivement commenté dans les couloirs.

Le budget au Sénat

On vient de distribuer le rapport de M. Morel sur le budget qui ne comporte pas moins de 1350 pages « Mais c'est un monument ! » s'écriait **M. Buffet** dans les couloirs et l'on veut que le Sénat discute immédiatement un aussi volumineux factum ! C'est impossible ! »

Il est probable toutefois que les protestations de M. Buffet ne seront point écoutées et que le débat sera amorcé sinon demain, du moins lundi.

La Séance

La séance est ouverte à 3 heures 10 sous la présidence de M. **Peytral**, vice-président.

Le Sénat adopte le projet ayant pour objet : de déclarer d'utilité publique l'établissement, en Finistère, des chemins de fer d'intérêt local, à voie étroite de Ploudalmézeau à Portsall et de Lounilis à Lahercorach ; 2. d'approuver la modification de diverses clauses du traité de concession annexé à la loi du 14 février 1891 qui a déclaré d'utilité publique l'établissement, dans le même département, d'un premier réseau de chemins de fer d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet portant modification du décret-loi disciplinaire et pénal de 1852 concernant la marine marchande.

Le projet est adopté.

M. Legludic dépose et lit un rapport sur le projet de loi relatif à des encouragements à la culture du lin et du chanvre.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi de M. Martin sur les caisses de retraite des ouvriers et employés de l'industrie.

M. le président. — M. le ministre des finances a prévenu qu'il ne pouvait assister aujourd'hui à la séance du Sénat.

L'ajournement est prononcé.

Le Sénat adopte, en première lecture, le projet de loi portant approbation des conventions et arrangements de l'Union postale signée à Washinston le 15 juin dernier et décide qu'il passera à une 2e délibération.

M. Legludic demande au Sénat de faire à la prochaine séance la discussion sur le susdit projet relatif à la culture du chanvre.

M. Franck-Chauveau. — Il y a dissentiment entre la Commission des douanes et la Commission des finances. La question doit donc être étudiée mûrement.

M. Legludic. — La commission des finances a eu le temps d'étudier la question. M. le président du conseil désire que cette question soit tranchée avant la discussion du budget.

M. Jean Dupuy, rapporteur du budget de l'agriculture, demande l'ajournement jusqu'au moment où le chapitre du budget corrélatif viendra en discussion.

L'ajournement est prononcé.

La prochaine séance est fixée à lundi 2 heures.

La séance est levée à 4 heures 25.

Intéressantes expériences de tir au canon

Toulon, 25 mars. — Ce matin, la division spéciale de l'escadre active, composée des cuirassés *Brennus*, battant pavillon du vice-amiral commandant ; *Carnot, Jauréguiberry, Marceau* et du croiseur *Cosmao*, appareillaient malgré une forte houle de nord-ouest pour aller faire des tirs, à vingt milles des côtes, sur le vieil aviso *Pétrel*, laissé à la dérive. A dix heures, le tir a commencé ; à dix heures quarante, le *Pétrel* a coulé par trois cent cinquante mètres de fond, à quinze milles environ du cap Sicié, après avoir essuyé quarante coups de canon, dont dix du calibre de 34 centimètres. Chaque coup à obus de rupture a coûté 2,500 francs. A trois heures, la division ralliait Toulon.

Demain, une autre division prendra le large pour faire des tirs sur des buts mobiles.

M. Max Régis maintenu en prison

Alger, 25 mars. — La chambre des mises en accusation a rejeté cet après-midi le pourvoi formé par l'avocat de M. Max Régis, demandant la mise en liberté provisoire de son client.

Les passagers de la "Ville de Rome"

Mahon, 25 mars. — Les passagers de la *Ville de Rome* ont été réembarqués à 5 heures de l'après-midi ; ils sont tous en bonne santé.

Parmi eux se trouve M. Guillemin, maire d'Alger ; deux capitaines d'artillerie et deux officiers de marine.

Alger, 25 mars. — La *Ville-d'Alger* venant de Port-Mahon, ramenant les naufragés de la *Ville-de-Rome*, est arrivée ce matin à Alger, à 8 heures.

Départ des marins pêcheurs pour Terre-Neuve

Saint-Malo, 25 mars. — Le deuxième vapeur transportant des marins à Saint-Pierre et Miquelon, le *Britannia*, capitaine Buhé, vient de prendre la mer, ayant à bord 1,085 pêcheurs destinés aux goélettes coloniales. Une foule considérable assistait à cet émouvant départ.

TENTATIVE D'ASSASSINAT sur un prêtre

Paris, 25 mars. — Aujourd'hui comparaissait devant le jury de la Seine, la nommée Augustine Pépé, grosse fille blonde assez vulgaire, auteur de la tentative d'assassinat commise sur l'abbé Ménard, vicaire de l'église St-Médard.

C'était à la date du 1er octobre dernier, l'abbé Ménard, qui habite avec son père, sa mère et ses deux sœurs, avenue des Gobelins, n° 20, sortait à neuf heures du matin de l'église Saint-Médard et suivait la rue Mouffetard, pour aller porter à une mourante les derniers sacrements, il allait atteindre le carrefour formé par les rues Monge, de Bazeilles et Claude-Bernard, quand il se sentit frappé au côté gauche par une femme qui prenait la fuite du côté de la rue du Fer-à-Moulin.

L'abbé Ménard eut la force de rentrer chez lui ; il arracha alors l'arme de la blessure. C'était un grand couteau de cuisine qui venait de lui perforer l'intestin. L'arme avait, en effet, pénétré de quatorze centimètres dans le corps.

Augustine Pépé, qui avait pris la fuite, ainsi que nous l'avons dit, fut arrêtée à Neuville, le 5 octobre, et ramenée à Paris.

Examinée par le docteur Garnier, Augustine Pépé a été déclarée à demi-responsable.

L'abbé Ménard est entendu comme témoin. Il explique qu'il était obsédé de nombreuses lettres provenant de l'accusée ; on lui demandait de l'argent et de bons conseils ; les lettres accompagnées de menaces conseillaient à l'abbé Ménard de porter plainte, mais il ne voulut pas croyant que les choses n'arriveraient pas à des résultats aussi graves. Cependant, depuis trois ans, l'abbé Ménard était en butte aux obsessions de la fille Pépé.

A ce moment, la fille Pépé agite sa tête couronnée d'un chapeau à aigrette et fait des signes de dénégation ; de même, lorsque le président lui reproche d'avoir envoyé parmi ces lettres des missives contenant des propositions coupables. L'abbé Ménard explique d'ailleurs qu'il n'y faisait aucune attention.

Sur interpellation du président, il explique qu'il a subi l'opération de la laparotomie, c'est-à-dire qu'on lui a ouvert le ventre pour recoudre l'intestin. L'abbé Ménard conclut en disant qu'il ne croit pas la fille Pépé folle, mais simplement excitée.

On entend ensuite un marchand de mouron qui fut bousculé au moment où la fille Augustine Pépé frappait l'abbé Ménard.

Le maréchal des logis de Méreville raconte l'arrestation qu'il a faite de l'accusée.

La famille Ménard composée du père et de la fille est entendue, puis le coutelier qui a vendu le couteau et à qui l'arme est représentée. Il la reconnaît toute maculée de sang (Sensation.)

Le docteur Vibert analysa la blessure reçue par l'abbé Ménard : l'arme avait pénétré de quatorze centimètres dans le corps.

Le docteur Garnier fait une longue déposition et parle de l'état d'âme d'Augustine Pépé [illegible] qu'elle a perpétré son crime, après le drame. De temps en temps l'accusée proteste doucement.

Conclusion : Augustine Pépé n'est pas une aliénée ; tout au plus serait-elle une déséquilibrée.

Après la plaidoirie du défenseur, le jury a été appelé à répondre sur la question subsidiaire de coups et blessures ayant occasionné une incapacité de travail de plus de 20 jours.

Sur sa réponse affirmative, la Cour a condamné Augustine Pépé à **deux ans de prison et 16 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour.**

NOUVELLES ETRANGÈRES

Les affaires de Chine

Pékin, 25 mars (source anglaise). — Les indigènes de la province de Shan Tung déclarent qu'ils s'opposeront par la force à la construction d'un chemin de fer allemand.

Il se confirme que l'empereur de Chine [illegible]